

AVIS PUBLIC



CALENDRIER SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- **Que** les séances du Conseil municipal débuteront à 19 h 30 et se tiendront à l'ancien Hôtel de ville situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année;
- **Que** le Conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 11 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025.
- **Que** le Conseil municipal a modifié la date de la séance d'octobre par résolution adoptée le 9 décembre 2024.

13 janvier
10 février
10 mars
14 avril

12 mai
9 juin
14 juillet
11 août

8 septembre
1er octobre
10 novembre
8 décembre

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 13 décembre 2024.

Avis numéro : 2024-72

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 13 décembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 13 décembre 2024.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe